



### Forum Infra pour l'Afrique et AG des actionnaires d'Africa 50

## Les investisseurs se donnent rendez-vous à Lomé du 3 au 4 juillet

La capitale togolaise accueille à partir d'aujourd'hui et jusqu'à demain mardi, la première édition du Forum Infra pour l'Afrique et l'Assemblée générale annuelle des actionnaires d'Africa 50, sous le haut patronage du président de la République, Faure Essozimna Gnassingbé.



PAGE 5

### ECONOMIE



#### Jeux de hasard

## La Lonato innove avec 2 tirages par jour et une mise minimale de 100 FCFA

Vendredi 29 juin 2023, la Loterie nationale togolaise (Lonato) a annoncé de nouveaux jeux, renouvelant l'environnement de jeux connus jusqu'alors. C'est son directeur général, ...

PAGE 5

### REPORTAGE



#### Rotary International

## Installation du premier gouverneur du nouveau district 9103

Rotary International a consacré officiellement ce 1<sup>er</sup> juillet à Lomé, la création du nouveau district 9103 qui sera dirigé par le gouverneur Germain Tomégah durant une année.

PAGE 10

### ACTUALITE

#### Abus et trafic illicite de drogue

## L'ONG RAPAA a organisé plusieurs activités

A l'occasion de la journée internationale de lutte contre l'abus et le trafic illicite de drogue, le 26 juin 2023, l'ONG ...

PAGE 10



### Parlement / 1ère session ordinaire 2023

## Bilan législatif au goût du progrès

Conformément à l'article 55 alinéa 1 de la Constitution togolaise de la 4<sup>e</sup> République, la représentation nationale a clôturé le mardi 30 juin 2023, les travaux de sa première session ordinaire de l'année. Au total, douze projets de loi ont été adoptés, couvrant des domaines majeurs, notamment la sécurité, l'environnement, l'éducation, la santé et l'économie.

PAGE 4

### DERNIERES HEURES

#### Zio 2 et Avé 2: le délai d'enregistrement des plans et titres parcellaires prolongé au 31 juillet

Initialement prévue pour se clôturer jeudi 30 juin, l'opération d'enregistrement des plans parcellaires, titres fonciers et autres droits de propriété, lancée depuis le début du mois dans les communes Zio 2 et Avé 2, va se poursuivre.

La date limite des dépôts a été prorogée au 31 juillet, ont annoncé dans un communiqué conjoint, les ministres chargés de l'Administration territoriale, de la Planification, de l'Economie et des Finances, de l'Agriculture, de l'Urbanisme, de la Sécurité, et de l'Environnement.

La décision est justifiée par l'affluence constatée dans les bureaux des deux mairies concernées, respectivement Kovié et Noépé.

Pour rappel, cette démarche pilote s'inscrit dans le cadre du processus d'exécution des Plans locaux d'urbanisme (PLU) des deux communes. A terme, l'initiative devrait permettre de faire une meilleure répartition de l'occupation du sol sur l'ensemble du territoire.

#### Chemin vers l'ECO, centres de gestion agréés et plan budgétaire positionnés

## L'Assemblée nationale joue sa partition pour le développement économique du Togo

Le Togo élargit sa sphère des finances, renforce sa coopération économique internationale et positionne son statut de télécommunications en Afrique, à travers deux ratifications et une loi adoptée par l'Assemblée nationale. Du 29 au 30 ...



PAGE 3

|   |  |   |   |
|---|--|---|---|
|  | <p><b>SOMMAIRE</b></p> <p>Forum Infra pour l'Afrique et AG des actionnaires d'Africa 50<br/>Les investisseurs se donnent rendez-vous à Lomé du 3 au 4 juillet</p>  <p>P 5</p> | <p>Abus et trafic illicite de drogues<br/>L'ONG RAPAA a organisé plusieurs activités</p>  <p>P 10</p> | <p>Rotary International<br/>Installation du premier gouverneur du nouveau district 9103</p>  <p>P 10</p> |
|---|--|---|---|

## Echos des bénéficiaires des produits FNFI

### A la rencontre du « Groupement Ama »

Dans ce nouveau numéro de votre rubrique « Echos des Bénéficiaires des produits FNFI », Togo Matin vous conduit à Kara dans la préfecture de la kozah, pour mettre sous les feux de la rampe les témoignages du "Groupement Ama" qui a obtenu le crédit Agrisef du FNFI et s'est lancé aujourd'hui dans la commercialisation de céréales.



Membres du Groupement Ama

Le produit "Accès des Agriculteurs aux Services Financiers" (AGRISEF) est un produit destiné aux petits exploitants agricoles qui veulent exercer une activité en rapport avec l'agriculture, l'élevage, la pêche ou la transformation. Chacun dans son activité autrefois, les membres du « Groupement Ama » ont décidé de fédérer leurs énergies pour passer à échelle leurs activités agricoles. Il fallait pour

cela trouver un léger coup de pouce financier pour leur permettre de pouvoir démarrer une activité à plus grande échelle.

« Seul on va vite, mais ensemble on va plus loin, dit le dicton. Nous avons pensé que si nous mettons ensemble nos énergies, nous pourrions agrandir nos superficies cultivables et avoir des productions plus importantes à vendre. Ainsi, nous sommes un groupe de 10

personnes qui étions certes dans l'agriculture, mais avec des productions différentes. Nous avons alors décidé de nous mettre ensemble et nous sommes allés prendre des informations relatives au crédit Agrisef du FNFI auprès de PROMOFINANCE, une Institution de Microfinance partenaire du FNFI. Après avoir obtenu toutes les informations relatives au produit, comme nous étions déjà en groupe solidaires,

nous avons accepté de suivre la formation en gestion de crédit...C'est justement après cette formation que nous avons obtenu chacun un crédit de 100.000 FCFA qui nous a permis ensemble pour notre groupe solidaire de commencer à exploiter nos superficies cultivables. Aujourd'hui, comme vous le voyez, nous commercialisons des céréales, notamment le maïs, le mil, le sorgho, mais également les cossettes. Nous vendons ce que nous produisons et nous écoupons en gros et en détail », indiquent les membres du groupement.

L'expérience réussie du groupement Ama démontre qu'on peut également décider de se mettre en groupe pour exercer une activité génératrice de revenus et réussir à gagner le pari de son devenir. Aujourd'hui, le groupement ne rate aucun forum agricole, occasion pour lui de mettre ses productions sous les feux de la rampe, mais également partager son expérience avec les autres.

« Grâce à notre savoir-faire et à notre expérience, nous sommes souvent invités aux rencontres du monde agricole. Il Ya quelques semaines, nous étions invités à la foire agricole organisée en marge de la onzième édition du Forum National

du Paysan Togolais. C'était une très belle occasion pour nous, non seulement pour écouler nos productions, mais également pour voir quelles opportunités on peut encore avoir pour passer à échelle nos activités », poursuivent-ils.

Justement, en parlant d'opportunités à saisir, le groupement Ama ne compte pas s'arrêter en si bon chemin. Il entend rembourser à temps le crédit AGRISEF, obtenir le PAS AGRISEF, puis qui sais un jour obtenir un crédit encore plus conséquent pour aller de l'avant.

« Nous comptons très prochainement, une fois que nous aurons accès à d'autres cycles de crédit commencer à faire de la transformation. Nous pensons, pour commencer, essayer avec la transformation du sorgho en plusieurs dérivés. Nous verrons quelle appréciation le public en fera et si l'expérience est concluante, nous allons l'étendre à d'autres céréales issues de nos productions. Nous sommes plus que convaincu que l'agriculture est un secteur d'activité très porteur et on peut gagner sa vie en exerçant ce métier avec passion », concluent les membres du groupement.

Ceci est un programme du ministère chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC  
Édité par DIRECT MEDIA RCCM  
N° TG\_LOM 2015 B 1045  
BP : 30117 Lomé - Togo  
Tél : (+228) 22 25 02 23 /  
90 15 39 77 / 97 87 12 42  
Facebook: togomatin  
E-mail : atogomatin@gmail.com  
Site web : www.togomatin.tg  
Tw : @togomatin1  
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :  
Motchosso Kodolakina

Secrétaire de rédaction :  
Rachidou Zakari

Responsable web :  
Carlos Amevor

Comité de rédaction:  
Françoise Dasilva  
Alexandre Wémima  
Edem Dadzie

Attipoe Edem Kodjo

Responsable administrative:  
Gloria Léma Yagla

Service commercial:  
DIRECT AGENCE  
Tél:(+228) 97 10 01 00 / 90 03 46 92

Graphiste:  
Eros Dagoudi

Imprimerie: Direct Print

Distribution : TogoMatin  
Tirage : (2000 exemplaires)

## Réunion de commandement

## L'accent est mis sur le renseignement et la police de proximité

La réunion de commandement de la police nationale a eu lieu vendredi 30 juin 2023 dans la salle de conférence de l'institution à Lomé. Plusieurs hauts cadres dont le directeur général de la police nationale Yaovi Okpaoul ; et le général de brigade Damehame Yark, ministre de la Sécurité et de la Protection civile, y ont participé.

Les participants ont mené des réflexions pour venir à bout de certains faits d'insécurité parmi lesquels l'on peut citer : la cybercriminalité, les outrages publics à la pudeur et les cambriolages de plus en plus récurrents. Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et le crime organisé, la réunion a mis un accent sur le renseignement et la police de proximité.

Ainsi, la Police doit davantage se rapprocher de la population

à travers un maillage plus serré du territoire. Les écarts de conduite et les fautes professionnelles étaient également à l'ordre du jour. Même si les auteurs ont été punis avec la dernière rigueur, le directeur général de la police nationale est revenu en détail sur ces manquements. Il a insisté sur le fait que ces actes ne doivent plus se répéter.

Au cours de la rencontre, les directeurs régionaux, les directeurs de secteurs, les



Le général de brigade Damehame Yark

chargés de commissariats, les commandants des postes de police, les commandants des Brigades de recherche

et d'intervention (BRI), ceux des Brigades anticriminalité (BAC) et des Compagnies républicaines d'intervention

(CRI), ont évoqué les difficultés rencontrées sur le terrain et ont présenté tour à tour leurs doléances au commandement.

Le général de brigade Damehame Yark, lors de l'ouverture officielle de la rencontre, a félicité les participants pour le travail abattu sur le terrain, puis les a encouragés à plus d'engagement dans leur mission de sécurisation des personnes et des biens. Près de trois cents fonctionnaires de police ont participé à la réunion de commandement.

Edem Dadzie

## Chemin vers l'ECO, centres de gestion agréés et plan budgétaire positionnés

## L'Assemblée nationale joue sa partition, pour le développement économique du Togo

Le Togo élargit sa sphère des finances, renforce sa coopération économique internationale et positionne son statut de télécommunications en Afrique, à travers deux ratifications et une loi adoptée par l'Assemblée nationale. Du 29 au 30 juin 2023 sous la présidence de Yawa Djigbodi Tsègan, les députés togolais ont renforcé la notoriété du pays et scruté sa santé économique.



Franc FCFA

Le gouvernement a entrepris la révision de la charte des Très petites, petites et moyennes entreprises (TPME) qui a été adoptée le 23 novembre 2021. L'adoption de cette charte s'inscrit dans la dynamique d'accompagnement des sociétés du secteur informel vers le secteur formel à travers de nouvelles conditions plus alléchantes. Eu égard à l'importance qu'accorde le gouvernement à la réussite des réformes en général et celle de la réforme 4 (R4) de la Feuille de route 2025 en particulier, un décret portant création, attributions et organisation de l'agence de développement des Très petites, petites et moyennes entreprises a été adopté le 7 juillet 2022 dans le cadre de l'amélioration des mécanismes d'accompagnement et d'appui de ces entreprises qui représentent près de 80% du tissu économique national.

Centres de gestion agréés pour une discipline

## financière

Un Centre de gestion agréé (CGA) est un organisme ayant pour objet de fournir aux entreprises industrielles, commerciales, artisanales, agricoles et de prestataires de services, une aide technique en termes de tenue de la comptabilité, de déclarations fiscales et sociales, d'élaboration des états financiers, de conseils et de coaching pour la prévention des difficultés économiques et financières de leurs adhérents.

L'adoption de ce projet de loi s'inscrit également dans la droite ligne des objectifs fixés dans la mise en œuvre de la Feuille de route gouvernementale Togo 2025 dont un certain nombre d'actions a été initié pour appuyer les entreprises. Le nouveau texte de loi sur les CGA prend en compte les innovations de la directive de l'Umoa devant permettre aux CGA d'exercer également

sous la forme de société de capitaux en plus de la forme d'association antérieurement prévue. De plus, ils pourront assister leurs adhérents ou clients, non seulement dans les domaines de la gestion et de la comptabilité, mais aussi en matière de fiscalité et du droit social.

Les autres innovations majeures du texte concernent la prévision de mesures incitatives telles que le bénéfice de subventions aux CGA de forme associative, l'institution d'une marge de préférence au profit des adhérents dans les procédures de passation des marchés publics, la possibilité donnée aux personnes morales d'être adhérents ou clients sous certaines conditions et la création d'une structure au sein de l'administration des impôts chargée du suivi et de l'encadrement des CGA.

## La balise du FCFA à l'ECO

Avec l'approbation du Parlement togolais le 29 juin dernier, le Togo a ratifié l'accord de coopération entre les États membres de l'Umoa et la France daté du 21 décembre 2019 en Côte d'Ivoire. Il a été signé le retrait de tous les représentants français dans les organes de décision et de gestion de l'Umoa (Conseil d'administration de la Bceao, Commission bancaire et Comité de politique monétaire).

Par ailleurs, dans l'optique de faire de la monnaie ECO, le fondement du dynamisme de l'Union économique ainsi que de la prospérité des populations des pays concernés, les plus hautes autorités de l'Union ont

souhaité conserver deux piliers clefs de la stabilité monétaire de la zone. La loi a pour objet de solliciter l'autorisation de la représentation nationale pour ratifier le nouvel accord qui vient remplacer l'Accord de coopération conclu le 4 décembre 1973 entre les gouvernements des États membres de l'Umoa et le gouvernement de la République française.

Le nouvel accord de coopération comprend un préambule et dix (10) articles répartis en cinq (5) titres. Le titre premier (article premier) est relatif aux définitions. Le titre II (articles 2 et 3) est dédié aux principes relatifs au rôle du Garant. Le titre III (articles 4 à 7) concerne les relations entre le Garant et l'Umoa. Le titre IV (article 8) prévoit les dispositions applicables au titre de la prévention et de la gestion de crise. Le dernier titre (article 9 et 10) est consacré aux dispositions finales.

Ce nouvel accord est un

unique de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao).

En effet, la création de la monnaie unique de la Cedeao est un des objectifs fondamentaux de cette Communauté, depuis sa création le 28 mai 1975. Son objectif est triple: améliorer les échanges entre les différents pays membres, renforcer la stabilité et la résilience des économies, puis impulser une croissance forte, durable et inclusive au niveau de la région.

« Substantiellement, trois décisions ont été prises à savoir : le changement du nom de la monnaie Franc CFA en ECO, lorsque les membres de l'Union intégreront la nouvelle zone ECO de la Cedeao ; l'arrêt de la centralisation des réserves de change au Trésor français, la fermeture du compte d'opérations et le transfert à la Bceao des ressources disponibles dans le compte ; le retrait de tous les représentants français



Sani Yaya, ministre de l'Economie et des Finances

profond réaménagement de l'accord de coopération monétaire qui a prévalu depuis le 4 décembre 1973. Il s'agit d'une avancée majeure réalisée dans l'intégration économique et monétaire des huit pays membres de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa), en mettant en place les bases de leur adhésion à l'ECO, projet de monnaie

dans les organes de décision et de gestion de l'Umoa (Conseil d'Administration de la Bceao, Commission bancaire et Comité de politique monétaire) », a expliqué le ministre de l'Economie et des Finances, Sani Yaya, présent à la plénière en qualité de commissaire du gouvernement. ...

Suite à la page 4

## Chemin vers l'ECO, centres de gestion agréés et plan budgétaire positionnés

Suite de la page 3

... Ainsi, la réforme en profondeur de l'accord de coopération monétaire liant les Etats membres de la zone à la France vise à permettre aux économies de l'Union de se préparer à l'ECO.

### Plan budgétaire 2024-2026 : les recettes budgétaires augmenteraient de 12,9%

Lors de sa sixième séance plénière de la première session ordinaire de l'année 2023 tenue le 30 juin 2023, l'Assemblée nationale a examiné le Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) pour la période 2024-2026. Ce document a été élaboré dans un contexte mondial marqué par un ralentissement économique et les conséquences de la crise russo-ukrainienne, ainsi que la montée des attaques terroristes dans la partie septentrionale du pays, ce qui pourrait avoir un impact important sur l'activité économique dans son ensemble.

La présentation du DPBEP 2024-2026 s'est concentrée sur plusieurs points, notamment l'évolution de l'activité économique, la situation des finances publiques, les priorités et les choix stratégiques en matière budgétaire, la situation financière des organismes publics et l'analyse des risques budgétaires.

Sur le plan régional, l'Afrique subsaharienne a également connu un ralentissement

économique, avec une croissance économique de 3,9% en 2022 contre 4,8% en 2021. Dans la Cedeao, le taux de croissance est passé de 4,4% en 2021 à 3,9% en 2022. Le Nigeria affiche une hausse de l'activité économique de 3,3% en 2022 contre 3,6% en 2021. Dans l'Uemoa, malgré le contexte de hausse des prix et des tensions géopolitiques internationales, la croissance économique de l'Union est estimée à 5,7% en 2022 contre 5,9% en 2021.

Les orientations et perspectives des finances publiques pour la période 2024-2026 reposent principalement sur les actions de la politique budgétaire et les hypothèses macroéconomiques. Les recettes budgétaires augmenteraient de 12,9% par rapport à 2022, passant de 1 187,2 milliards en 2023 à 1 223,9 milliards en 2024, 1 298 milliards en 2025 et 1 429,3 milliards en 2026, représentant en moyenne 19,8% du PIB sur la période.

Les dépenses budgétaires atteindraient 1497,1 milliards en 2024, 1496,6 milliards en 2025 et 1 639 milliards en 2026, représentant en moyenne 23,3% du PIB sur la période. Les charges de trésorerie, comprenant les amortissements de la dette intérieure et extérieure, représenteraient en moyenne 7,5% du PIB sur la période. Les ressources de trésorerie passeraient de 689,4 milliards à 714,3 milliards et 776,8 milliards pour les années

2024, 2025 et 2025, soit une hausse moyenne de 6,2% sur la période.

Selon Sani Yaya, ministre de l'Economie et des Finances, l'économie togolaise se porte bien comparativement aux autres pays de la sous-région. L'analyse du DPBEP 2024-2026 indique un taux de croissance moyen de 6,9%.

### Économie numérique : le Togo à l'Union africaine des télécommunications

Le Togo a franchi une étape majeure dans le domaine



Cina Lawson, ministre de l'Économie numérique

numérique avec l'adhésion à l'Union africaine des télécommunications, adoptée le 30 juin dernier par les parlementaires togolais. L'Union africaine des télécommunications (UAT), créée le 07 décembre 1999 au Cap en Afrique du Sud, joue un rôle majeur dans la défense des intérêts des États africains au sein des instances de l'Union internationale des télécommunications (UIT). Jusqu'à présent, le Togo avait le statut d'État observateur au sein de l'UAT, ce qui limitait sa capacité à influencer

les décisions importantes concernant le pays.

Présente à la plénière, Cina Lawson, ministre de l'Économie numérique et de la Transformation digitale, a salué l'adoption de ce projet de loi qui ouvre la voie à l'adhésion du Togo à l'UAT, ce qui permettra au pays de devenir membre à part entière. « En adhérant à l'UAT, le Togo quitte le statut d'observateur pour devenir un membre à part entière, ce qui lui donne le droit de solliciter le soutien de l'organisation

activement aux décisions clés et aux politiques qui façonneront l'avenir des télécommunications dans le pays. Elle offrira également au Togo la possibilité de solliciter des postes au sein de l'UAT et de l'UIT, et de veiller au respect des règles relatives à la diffusion des émissions radiophoniques des autres pays sur le territoire togolais. « L'Assemblée nationale remercie le gouvernement pour sa participation active au débat de ce jour et exprime toute son admiration au président de la République, son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé, pour sa vision et ses actions tangibles au profit de l'amélioration du quotidien de chaque fille et chaque fils de notre pays », a exprimé Yawa Tsègan.

L'adhésion du Togo à l'Union africaine des télécommunications ouvre également la voie à une coopération accrue avec d'autres pays africains, permettant des échanges d'expertise et de bonnes pratiques pour promouvoir le développement durable du secteur des télécommunications sur le continent. Le pays se positionne désormais comme un acteur clé dans le domaine des télécommunications en Afrique, prêt à exploiter pleinement les avantages de la connectivité et de l'innovation technologique pour stimuler le développement économique et social.

Attipoe Edem Kodjo

## Parlement / 1ère session ordinaire 2023

### Bilan législatif au goût du progrès

Conformément à l'article 55 alinéa 1 de la Constitution togolaise de la 4<sup>e</sup> République, la représentation nationale a clôturé le mardi 30 juin 2023, les travaux de sa première session ordinaire de l'année. Au total, douze projets de loi ont été adoptés, couvrant des domaines majeurs, notamment la sécurité, l'environnement, l'éducation, la santé et l'économie.

Une cérémonie solennelle tenue à l'hémicycle, a marqué la clôture, présidée par la présidente de l'Assemblée nationale, Yawa Djigbodi Tsègan. Dans son discours de clôture, la présidente de l'Assemblée nationale a souligné l'importance et la pertinence des différents projets de loi adoptés au cours de cette première session, qui s'est étendue sur une période de quatre mois.

« L'étude et l'adoption de ces projets de loi ainsi que le débat d'orientation budgétaire de ce jour dénotent de notre engagement à soutenir la vision du président de la République, Faure Gnassingbé, artisan de la construction d'un Togo moderne, prospère et en paix. En effet, l'ensemble de

ces projets de loi répond à la préoccupation permanente et constante du président de la République de garantir la stabilité propice à l'édification d'un grand Togo moderne dans tous les domaines, sur l'ensemble du territoire national. Il témoigne aussi de son engagement à renforcer la coopération Sud-Sud dans le domaine économique, socioculturel et environnemental », a-t-elle déclaré.

Ces lois adoptées ont pour objet de contribuer à la promotion de l'innovation, de l'investissement et du renforcement de la croissance dans notre pays. « Nous ne pouvons passer sous silence le maintien du climat de sécurité et de paix

dont nous continuons de jouir sur l'ensemble du territoire national. La représentation nationale, par ma voix, exprime au président de la République son admiration et toute sa gratitude. C'est là, le sens de notre engagement à servir et à participer à l'œuvre



Yawa Tsègan lors de la clôture

commune de développement. Enfin, au cours de cette session qui s'achève, nous avons œuvré au renforcement de la diplomatie parlementaire à travers nos participations aux différentes rencontres internationales », a expliqué Yawa Djigbodi Tsègan.

Lors de cette première session ordinaire de l'année 2023, au-delà des sessions délocalisées du CIP-Uemoa et du Parlement de la Cedeao, le Togo a été choisi pour abriter deux rencontres continentales de haut niveau consacrées à la lutte contre le terrorisme et à la 79<sup>e</sup> session du comité exécutif de l'Union parlementaire africaine (UPA). La solidité de la collaboration de l'Assemblée nationale togolaise avec les organisations de coopération parlementaire a été remarquable, ainsi que l'attrait indiscutable que suscite la capitale Lomé comme lieu de grands rendez-vous.

« Il est connu et reconnu que le Parlement est la haute instance de débats et de confrontation d'idées. Débattre et non combattre est la marque de valeur et d'éthique parlementaires de la sixième Législature. Nous avons travaillé ardemment pour examiner les projets de loi avec rigueur et diligence dans le respect et la tolérance

mutuels. La clôture de la première session ordinaire de l'année 2023 intervient à une période où se déroulent les examens scolaires. Nous saluons les efforts consentis par le gouvernement et par tous les acteurs du système éducatif ayant abouti à une sérénité tout au long de l'année académique. Je souhaite que l'intersession nous procure une motivation à poursuivre notre prérogative constitutionnelle de légiférer avec un sens du devoir envers notre nation et nos concitoyens », s'est félicitée la présidente de l'Assemblée nationale.

Les députés sont donc en vacances parlementaires pour une durée de deux mois, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023. Conformément aux dispositions de l'article 55 de la Constitution, la prochaine rentrée parlementaire est prévue pour le mardi 5 septembre 2023.

Attipoe Edem Kodjo

## Jeux de hasard

## La Lonato innove avec 2 tirages par jour et une mise minimale de 100 FCFA

**Vendredi 29 juin 2023, la Loterie nationale togolaise (Lonato) a annoncé de nouveaux jeux, renouvelant l'environnement de jeux connus jusqu'alors. C'est son directeur général, Georges Essowè Barcola qui était en personne aux devants de la cérémonie de présentation. Le démarrage des nouveaux jeux a été annoncé pour le 1er juillet 2023.**

Plus de place au système classique. Les innovations concernent entre autres l'augmentation du nombre des tirages, la réduction de la mise minimale, et l'informatisation systématique des activités. A la tête de cette société depuis 2022, le directeur général de la Lonato a relevé que cette profonde innovation permettra de faire 2 tirages de Loto par jour.

Il a expliqué que leurs activités ont pendant longtemps été manuelles et aujourd'hui il faut les informatiser. Ce qui a d'abord commencé par le renouvellement des équipements dans les années 2010. Et s'est poursuivi ensuite dans les années 2000, avec l'acquisition de nouveaux serveurs et la mise en service de nouveaux terminaux. « L'environnement informatique a cohabité avec le manuel pendant ces dernières années. Aujourd'hui, force est de constater que cet environnement est obsolète et comporte des risques

de dysfonctionnements qui amènent des fois à constater des pannes. C'est pour cela que la Lonato a décidé de se moderniser complètement à l'instar de ce que les loteries nationales ont fait dans la sous-région », a expliqué M. Georges Essowè Barcola tout en relevant que la mission aujourd'hui, est de changer le système. Il faut relever que ce nouveau format permet à la Lonato de sortir totalement de l'archaïsme pour aller à la modernisation afin, de répondre à la feuille de route du gouvernement : la digitalisation de toutes les activités.

### Innovations

Pour ce qui concerne l'environnement des jeux, la Lonato met en service 2 nouveaux serveurs de production, des serveurs de dernière génération capables de traiter plus rapidement les données. Aussi, les anciens terminaux TPM sont remplacés par des

terminaux TS10 plus rapides et plus faciles à utiliser par les opérateurs.

Le nouvel environnement est aussi fait de l'augmentation du nombre de points de



Georges Essowè, DG de la LONATO

vente sur toute l'étendue du territoire. 5000 terminaux, contrairement à l'ancien serveur qui ne permet que l'utilisation de moins de 1000 terminaux.

Avec ces terminaux à batterie intégrée, autonomes de 24 heures, connectables à 2G, 3G, 4G et GPRS et qui ont la possibilité d'utiliser 2 puces, plus rien n'aura d'impact sur les activités de la Lonato partout au Togo, même les coupures intempestives de courant.

Le nombre de tirages passe de 4 à 12 par semaine, à raison de 2 par jour (13 heures et 18 heures) du lundi au samedi. Les tirages se feront désormais 5 minutes après la clôture des ventes au lieu de 3 à 4 heures après la clôture

dans le système classique. Une innovation qui barre la route aux sous-marins et aux vendeurs illégaux, ces personnes qui constituent une épine dans le pied de la

Lonato et dont les activités illégales sont estimées à 5 ou 6 milliards de francs par an. L'innovation concerne aussi la mise minimale. Elle passe de 300 francs CFA à 100 CFA par ticket et offre la possibilité de parier sur 10 grilles par ticket.

### Les types de paris

En plus des Nap, Perm et Bankers, que dispose la Lonato, elle propose désormais à sa clientèle un nouveau type de pari : le turbo. Il se joue uniquement sur le NAP2. Le parieur choisit deux numéros et en plus il choisit de parier sur leurs positions au tirage : 2 ; 3 ; et 4 premiers numéros tirés. L'ordre des boules tirés n'a pas d'importance ;

Ainsi on distingue le Turbo 2

qui permet au client de parier que ses deux numéros seront les deux premiers numéros tirés, le Turbo 3 : le client parie que ses deux numéros qui feront partie des trois premiers numéros tirés et, le Turbo 4: le client parie que ses deux numéros qui feront partie des quatre premiers numéros tirés.

Le pari est gagnant quel que soit l'ordre d'apparition des 2 numéros choisis, seule leur position est importante.

Les 4 anciens paris gardent leur nom notamment : Diamant, Benz, kadoo et Sam. La Lonato propose en plus de cela un nouveau type de pari à sa clientèle qui est dénommé 'Turbo', et le parieur gagnera jusqu'à 10 fois qu'en pari classique.

"Les parieurs pourront se faire payer leurs gains inférieurs à 500.000 F CFA, dans tous les points de vente sur toute l'étendue du territoire quel que soit le lieu de validation des tickets. Mais pour les gains supérieurs à 500.000 F CFA, les parieurs seront invités à se rendre dans une agence de la Lonato ou à la direction générale, a clarifié le directeur général.

La Lonato est une entreprise à 100% étatique qui est affiliée à l'Association mondiale des jeux (WLA). Elle a une obligation de redevabilité vis-à-vis de l'Etat et de la population togolaise.

TM

## Forum Infra pour l'Afrique et AG des actionnaires d'Africa 50

### Les investisseurs se donnent rendez-vous à Lomé du 3 au 4 juillet

**La capitale togolaise accueille à partir d'aujourd'hui et jusqu'à demain mardi, la première édition du Forum Infra pour l'Afrique et l'Assemblée générale annuelle des actionnaires d'Africa 50, sous le haut patronage du président de la République, Faure Essozimna Gnassingbé.**

Des réflexions seront menées autour du thème « Bancable, évolutif, reproductible » en vue de baliser la voie aux solutions pouvant contribuer au développement d'infrastructures sur le continent.

Le choix de la capitale togolaise pour abriter cette importante réunion traduit la confiance renouvelée des partenaires au Togo. En effet, le pays fait du partenariat public-privé le socle de sa politique de développement telle que déclinée dans la Feuille de route gouvernementale à l'horizon 2025.

Les réformes initiées sous le leadership du Président de la République, pour l'amélioration continue de l'environnement des affaires, le renforcement

de stabilité, la promotion de l'énergie et de l'agriculture ont facilité l'attractivité des investissements directs nationaux et internationaux pour la réalisation des infrastructures socioéconomiques.

Le Togo s'est lancé dans un processus de transformation en hub logistique, digital et financier sous-régional. Le pays participe ainsi au rayonnement des investissements dans la sous-région en tant que porte d'entrée des investisseurs et d'autres partenaires au développement.

Et le gouvernement, sous les orientations du Président de la République multiplie des actions pour contribuer à l'intégration économique du continent. Lomé offre alors aux gouvernants



africains, aux acteurs du monde des affaires et aux partenaires multilatéraux, une plateforme d'échanges sur les grandes problématiques de développement de l'Afrique. C'est en toute raison que la première édition du Forum Infra pour l'Afrique couplée avec l'Assemblée générale annuelle des actionnaires d'Africa 50 sera marquée par la signature des accords de partenariat et de financement et des réflexions idoines en matière d'investissements

dans la réalisation des projets d'infrastructures.

La rencontre verra la participation d'une cinquantaine d'experts en infrastructures des secteurs public et privé, des décideurs politiques et des chercheurs internationaux ainsi que des représentants des institutions internationales impliquées dans les problématiques de développement en Afrique.

Durant deux jours, les participants partageront

leurs expériences en matière d'investissement dans les infrastructures, en vue de contribuer à la réduction des disparités dans les secteurs de l'énergie, des transports et la logistique. Le Togo en tant qu'étoile montante du continent en matière d'investissement retiendra surtout l'attention des participants.

Plusieurs thématiques liées notamment au déblocage des opportunités en matière d'infrastructures en Afrique, aux transports et à la logistique, aux fondations pour libérer et accomplir la vision de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) seront abordées. Pour rappel, l'Etat Togo fait partie des actionnaires de Africa50, créé par des gouvernements africains et la Banque africaine de développement (BAD) pour promouvoir le financement dans les infrastructures sur le continent.

TM



16

obligations résultant pour le client, du présent acte ou de tout autre concours dont il pourrait bénéficier ultérieurement dans le cadre de ses relations de compte courant avec la banque, LA CAUTION cède à **DIAMOND BANK**, en s'obligeant aux garanties ordinaires de fait et de droit, et sous la condition suspensive de la non exécution par le client de ses obligations conformément à l'article 1234 et suivants du Code Civil moyennant un prix qui se compensera avec le montant en principal, intérêts et accessoires du prêt sus énoncé, les immeubles hypothéqués.

#### PROPRIETE-JOISSANCE

**DIAMOND BANK** sera propriétaire du bien et droits immobiliers cédés au moyen et par le seul fait des présentes et elle en aura la jouissance à compter de la réalisation de la présente dation en paiement par la libre disposition et la prise de possession réelle, ledit bien devant à première demande être libre de toutes occupations, location, préavis de réquisition ou réquisition ainsi que LA CAUTION s'y engage.

#### CHARGES ET CONDITIONS

La présente dation en paiement est faite sous les charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière et notamment sous celles suivantes que **DIAMOND BANK** s'oblige à exécuter et à accomplir, savoir :

1°) De prendre l'immeuble dans l'état où il se trouvera au jour de la réalisation de la dation en paiement sans aucun recours, ni répétition contre LA CAUTION à raison de fouilles ou excavations, la nature du sol et du sous sol n'étant pas garantie de la part de LA CAUTION en ce qui concerne l'état de l'immeuble et les vices de toute nature apparents ou cachés dont il peut être affecté, soit des mitoyennetés, soit enfin la désignation ou la contenance sus indiquée, toute erreur dans la désignation et toute différence de contenances en plus ou en moins s'il en existe et excédât-elle un vingtième devant faire le profit ou la perte de **DIAMOND BANK**;

17

2°) D'acquitter à compter du jour de l'entrée en jouissance les impôts, taxes et contributions de toute nature auxquels l'immeuble peut ou pourra être assujéti;

3°) De souffrir les servitudes passives, continues ou discontinues qui peuvent grever l'immeuble, sauf à s'en défendre et à profiter de celles actives s'il en existe, le tout à ses risques et périls sans recours contre LA CAUTION et sans que la présente clause puisse donner à qui de droits qu'il n'en aurait en vertu de titres réguliers non prescrits ou de la loi.

#### LIBERATION-RESERVE

Par suite de la dation en paiement qui précède, LA CAUTION se trouvera libérée en principal, intérêts et accessoires, envers **DIAMOND BANK** de la créance résultant de l'obligation sus énoncée, sans préjudice, le cas échéant pour le reliquat de créance à poursuivre ou la soule à reverser.

Toutefois, l'obligation dont il s'agit et l'inscription hypothécaire à prendre ainsi qu'il a été ci-dessus indiqué sur l'immeuble objet de la présente dation en paiement sous condition suspensive subsisteront au profit de **DIAMOND BANK** jusqu'à ce que par l'effet de l'accomplissement des formalités d'inscription au Livre Foncier, cette dernière soit devenue propriétaire irrévocable de l'immeuble par elle accepté en paiement.

Il sera rendu compte des l'accomplissement de ces formalités par un acte dressé en suite des présentes, qui contiendra mainlevée de l'inscription hypothécaire à prendre au profit de **DIAMOND BANK** sur l'immeuble ci-dessus objet de la garantie.

Si **DIAMOND BANK** à être dépossédée de l'immeuble ci-dessus désigné pour quelque cause que ce soit, notamment par l'exercice d'une surenchère, elle aura le droit de faire valoir son titre obligataire et la sûreté hypothécaire qui en résulte comme si le présent acte n'avait pas eu lieu sans préjudice de toutes répétitions d'intérêts et de frais, et de tous dommages-intérêts.



Il est même convenu que si une demande en revendication était formée relativement à l'immeuble, **DIAMOND BANK** ne serait pas obligée d'en attendre l'issu pour rentrer dans ses droits de créanciers contre LA CAUTION.

Elle pourra au contraire, aussitôt après demande en revendication introduite en première instance, poursuivre par toutes voies de droit, le paiement des sommes à elle dues et de tous accessoires échus postérieurement au jour de la réalisation de la dation en paiement en vertu du titre d'obligation sus énoncé, sauf à restituer au débiteur, les sommes touchées, si le trouble ou la cause d'éviction ayant cessé, **DIAMOND BANK** vient donner suite à la présente dation en paiement.

#### FACULTE D'OPTION DE DIAMOND BANK

Les parties rappellent ici expressément qu'en cas d'inexécution de ses engagements par le client, **DIAMOND BANK** aura la possibilité d'opter à son gré de mettre en œuvre, soit la réalisation de l'hypothèque, soit celle de la dation en paiement.

Au cas où cette dernière choisirait de mettre en œuvre la réalisation de l'hypothèque, et sous la réserve expresse de faire confirmer sa créance dans les formes de l'acte uniforme portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution, les loyers de l'immeuble sus désigné et tous autres produits échus à compter de l'acte uniforme valant saisie réelle, seront acquis de plein droit à **DIAMOND BANK**, jusqu'à concurrence de sa créance, conformément à l'acte uniforme de l'OHADA portant organisation des sûretés.

#### III/ TRANSFERT FIDUCIAIRE DE SOMME D'ARGENT

A titre de garantie supplémentaire, Monsieur **LOKOSSA Komlan Tchamako** consent un transfert fiduciaire de somme d'argent, au profit de la Banque, à hauteur de **vingt pour cent (20%)** du Crédit Spot présentement consenti, soit un montant total de **HUIT MILLION (8.000.000) DE FRANCS CFA**, avant la mise en place.

19

#### IV/ DOMINATION TERME ET IRREVOCABLE DES RECETTES

A la sûreté et garantie du remboursement de toutes sommes nées de la présente obligation, Monsieur **LOKOSSA Komlan Tchamako**, promoteur des Etablissements « **LOKOTRANS GROUP** », s'engage irrévocablement à domicilier sur son compte courant à la banque, toutes les recettes qui résulteront de ses activités commerciales pour un montant minimum mensuel de **vingt millions (20.000.000) DE FRANCS CFA** et ce, jusqu'au remboursement total de toutes les sommes en principal, commissions, frais et accessoires qui seraient dues par l'emprunteur en raison des opérations en compte courant sus indiquées.

#### V/ SOUSCRIPTION DE BILLETS A ORDRE

Le Client s'engage à souscrire au profit de la Banque, un (01) billet à ordre pour la ligne de Crédit Spot et à chaque utilisation, l'engageant au règlement des sommes dues en vertu du présent acte.

#### VI/ ASSURANCE HOMME CLÉ

A titre de garantie complémentaire, Monsieur **LOKOSSA Komlan Tchamako** s'engage à souscrire une assurance homme clé, à hauteur de **TRENTE DEUX MILLIONS (32.000.000) DE FRANCS CFA** auprès d'une compagnie notoirement solvable de la place, sur sa tête, au profit de **DIAMOND BANK**.

L'Emprunteur s'oblige à continuer et à renouveler cette assurance, à en payer exactement les primes et à en justifier à toutes réquisitions pendant tout le temps qu'il sera débiteur de tout ou partie de la présente obligation.

Il consent dès à présent à la banque, toutes délégations nécessaires en ce qu'elle continue et renouvelle cette assurance à défaut par lui de le faire, pour le temps et aux charges et conditions qu'il avisera et paie les primes qui s'ajouteraient alors chaque année aux intérêts pour être remboursées avec ceux-ci, le tout à ses lieu et place, à moins que la Banque ne préfère exiger le remboursement immédiat de sa créance.



20

Dans le cas de décès de Monsieur **LOKOSSA Komlanvi Tchamako** avant la complète libération des Etablissements « **LOKOTRANS GROUP** », le montant de l'obligation deviendra immédiatement et de plein droit exigible, si bon semble à la créancière, laquelle pourra toucher directement de la compagnie d'assurance, le capital de l'assurance transportée jusqu'à concurrence du montant de sa créance en principal.

#### ARTICLE 14 - DISPOSITIONS DIVERSES

##### INTERDICTION D'ALIENER-ENGAGEMENT DE MAINTENIR LA VALEUR

Afin de permettre à **DIAMOND BANK** de prendre toutes mesures utiles pour la défense et la sauvegarde de ses droits et intérêts en raison de l'hypothèque et de la dation en paiement sous condition suspensive ci-dessus stipulées, la Cautlon et le client s'interdisent formellement de vendre, aliéner ou hypothéquer tout ou partie des biens grevés, à peine de nullité de la vente, l'aliénation ou l'hypothèque et de révocation des présentes.

En outre, la Cautlon et le Client s'interdisent de ne rien faire qui puisse altérer la valeur des l'hypothèque et en changer la destination et d'établir ou laisser prendre sur l'immeuble ci-dessus hypothéqué un privilège quelconque.

##### SOLIDARITE ET INDIVISIBILITE

En cas de décès de Monsieur **LOKOSSA Komlanvi Tchamako** avant complet remboursement de tout ce qui est dû à la banque, en vertu de la présente ligne de Crédit Spot en principal, intérêts et accessoire: tous héritiers, ayants droit ou ayants cause, seront tenus, conjointement et solidairement, pour la totalité de ce qui restera dû, ainsi que du coût de la signification éventuelle du titre exécutoire auxdits héritiers ayants droit ou ayants cause.

##### CLAUSE D'EXTENSION DE GARANTIES

Le présent acte de garantie s'étend aux facilités et sommes que le client pourrait devoir à **DIAMOND BANK** dans le cadre des facilités à lui accorder à partir de la première facilité, sous réserve d'autres garanties que **DIAMOND BANK** pourrait être amenée à réclamer de façon complémentaire en cas de besoins.

21

##### DECLARATION D'ETAT CIVIL ET AUTRES

Monsieur **LOKOSSA Komlanvi Tchamako**, déclare :

- qu'il est né aux lieu et date sus-indiqués ;
- qu'il est de nationalité togolaise ;
- qu'il ne fait l'objet d'aucune mesure susceptible d'affecter ses capacités de contracter ;
- que Etablissements « **LOKOTRANS GROUP** » dont il est promoteur ne sont pas et n'ont jamais été en faillite, en règlement judiciaire, en état de cessation des paiements ou en état de liquidation des biens ;

Mademoiselle **HOUNOUI Ayaba Enyonam**, Cautlon hypothécaire, quant à elle, déclare :

- qu'elle est née aux lieu et date sus-indiqués ;
- qu'elle est de nationalité togolaise ;
- qu'elle ne fait l'objet d'aucune mesure susceptible d'affecter ses capacités de contracter ;
- que l'immeuble par elle présentement donné en garantie ne fait l'objet d'aucune mesure de séquestre ou de confiscation et qu'il est libre de toute action résolutoire, saisie, inscription et charges réelles quelconques, de sorte que l'inscription à prendre en vertu des présentes viendra en premier rang et sans concours ;

De son côté, Madame **MIVENDOR Kayi**, ès-qualités déclare que **DIAMOND BANK** qu'elle représente, a son siège social à Cotonou (REPUBLIQUE DU BENIN) et sa succursale à Lomé (TOGO), conformément à la législation en vigueur et ne fait l'objet d'aucune procédure collective.

En outre, les parties ont affirmé que le contenu du présent acte est l'expression exacte et sincère et leur parfaite volonté et qu'il est conforme à leur pensée.



22

##### PROCEDURE D'EXECUTION

Conformément aux dispositions et à la faculté prévues par l'article 52 du décret du 24 juillet 1906, portant organisation du régime de la propriété foncière, les parties conviennent et stipulent expressément qu'en cas d'inexécution du client, la vente de l'immeuble ci-dessus hypothéqué aura lieu par le Ministère d'un Notaire à désigner par la banque.

##### DELIVRANCE DE GROSSE

Les parties requièrent Maître **POUWI Léoudè-Eglou Kossi**, Notaire soussigné, de délivrer une grosse des présentes à **DIAMOND BANK**, pour lui servir de titre exécutoire.

##### PUBLICATION ET TRANSCRIPTION

Les présentes seront publiées et transcrites à la conservation de la propriété et des droits fonciers de LOME.

##### POUVOIRS

Pour l'accomplissement des formalités afférentes à l'exécution des présentes, les parties agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoirs à tout clerc du Notaire soussigné à l'effet de signer tous actes complémentaires, modificatifs ou rectificatifs des présentes, pour mettre celles-ci en concordance avec les documents fonciers, hypothécaires partout où besoin sera quant à l'identification et l'état civil des parties, la désignation et l'origine de propriété de l'immeuble donné en garantie au titre des présentes, et sur tout autre point visé par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

##### ELECTION DE DOMICILE

Pour exécution des présentes et de leurs suites, domicile est élu :

- Par la Banque à son siège social sus-indiqué;
- Par le Client et la cautlon au siège des Etablissements « **LOKOTRANS GROUP** » ;

R

Et pour la validité de l'inscription d'hypothèque à prendre en vertu des présentes, domicile est élu par **DIAMOND BANK** en l'Etude de Maître **POUWI Léoudè Eglou**, Notaire soussigné.

23

##### IMPOTS ET FRAIS

Tous les impôts, frais, droits émoluments des présentes et de leurs suites y compris le coût de la grosse pour **DIAMOND BANK** seront supportés et acquittés par le client ainsi qu'il s'y engage.

##### ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Il est expressément fait attribution de compétence au Tribunal de Première Instance de LOME pour toutes contestations relatives au présent contrat à défaut de règlement amiable.

##### DONT ACTE :

Etabli sur vingt cinq (25) pages

Contenant :  
mot rayé nul  
chiffre rayé nul  
ligne rayée nulle  
barre dans blanc  
renvoi en marge  
renvoi en fin d'acte

Fait et passé à Lomé, Route de Kpalimé, face Café Informatique Avénou, dans l'immeuble ELTYS :

En l'Etude du Notaire soussigné

L'AN DEUX MIL QUINZE

Le deux Juillet

R

Et après lecture faite, les parties ont signé avec le Notaire



EST LA TRÈVE MANUSCRITE

Bon pur cautionnement hypothécaire à hauteur de **QUARANTE ET UN MILLIONS SIX CENT MILLE (41.600.000) FRANCS CFA.**

Signé lisible  
Mademoiselle HOUNOVI Ayaba Enyonam

ENSUITE VIENT LA MENTION SUIVANTE :  
ENREGISTRE A LOMÉ (TOGO)  
COMMISSARIAT DES IMPOTS  
N° 704 746 DU 26 AOUT 2015  
REÇU DE **QUATRE CENT SEIZE MILLE (416.000) FRANCS CFA**  
SIGNÉ : AKPA Y.D.M. ENAVATIWO  
AGENT SENIOR DE L'ENREGISTREMENT

EN CONSEQUENCE, LA REPUBLIQUE TOGOLAISE  
MANDE ET ORDONNE :

A tous Huissiers de Justice, sur ce requis, de mettre les présentes à exécution.

Aux Procureurs Généraux et aux Procureurs de la République près les Tribunaux de Première Instance de Première Classe d'y tenir main.

A tous Commandants et Officiers de la force publique de prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi, la présente grosse a été scellée, signée et délivrée par Maître POUWI Léoudè - Eglou Kossi, Notaire à LOMÉ.

GROSSE sur VINGT CINQ (25) pages

Contenant : aucun mot rayé nul  
aucun chiffre rayé nul  
aucune ligne rayée nulle  
aucune barre dans blanc  
aucun renvoi en marge  
aucun renvoi en fin d'acte



POUR PREMIERE GROSSE



Pour Copie Certifiée  
Lomé, le ...  
M. Grégoire KOKORÉ ADJASSI-AMBREKOTO  
HUISSIER DE JUSTICE



**PAR SUBSTITUTION**  
Me DECKOR A. Dzadzou

18/02/2016

AVENANT A LA CONVENTION DE  
COMPTE COURANT ENTRE DIAMOND  
BANK S.A. ET MONSIEUR LOKOSSA  
KOMLANVI TCHAMAKO,  
PROMOTEUR DES ETABLISSEMENTS  
« LOKOTRANS GROUP »



REPUBLIQUE TOGOLAISE  
AU NOM DU PEUPLE TOGOLAIS

Maître POUWI Léoudè-Eglou Kossi, Notaire à LOMÉ (TOGO), Route de Kpalimé, face café informatique, dans l'immeuble ELTYS, 04BP:750 Lomé 04, Tél : 22 51 27 79 / 90 16 12 36, Avénou, soussigné :

A reçu en la forme authentique le présent acte contenant ouverture de crédit à la requête des personnes ci-après nommées :

REQUERANTS

I - « DIAMOND BANK », Société Anonyme au capital de VINGT MILLIARDS QUATRE CENT CINQUANTE MILLIONS (20.450.000.000) DE FRANCS CFA, ayant son siège social à Cotonou (REPUBLIQUE DU BENIN), Rue 308, Avenu Révérend Père Colineau domiciliée en sa succursale du TOGO à Lomé, 3519, boulevard du 13 janvier, BP 3925 Doulassamè, Lomé-TOGO immatriculée au Registre du commerce et du Crédit Mobilier de Lomé sous le numéro 2007E1661 ;

Représentée par Madame Odile MEDEGAN AFFOYON, en sa qualité de Directeur de Succursale par intérim, ayant les pouvoirs nécessaires à l'effet des présentes.

Ci-après désignée « LA BANQUE » ou « LA CREANCIERE »

D'UNE PART,

II- Monsieur LOKOSSA Komlanvi Tchamako, demeurant et domicilié à Lomé, au quartier Akodesséwa (P/GOLFE), titulaire du Passeport Togolais N° EB 144725 du 26 Décembre 2013, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, ayant pleine capacité pour contracter et disposer valablement de ses biens ;



## Rotary International Installation du premier gouverneur du nouveau district 9103

**Rotary International a consacré officiellement ce 01er juillet à Lomé, la création du nouveau district 9103 qui sera dirigé par le gouverneur Germain Tomégah durant une année.**

« Je suis porteur d'une bonne nouvelle, la naissance du district 9103 ». C'est par ces mots que le premier gouverneur du tout nouveau district, Germain Tomégah, a entamé son discours aux rotariens présents à cette soirée. Le district 9103 du Rotary International est composé des clubs Rotary du Bénin, du Niger et du Togo. Cette installation du gouverneur Germain Tomégah s'est faite en présence des centaines de rotariens venus du Niger, du Ghana, de la Côte d'Ivoire, du Mali et du Togo. Ingénieur et pédagogue, Germain Tomégah est élu ce 01er juillet et son mandat arrivera à échéance le 30 juin 2024.

Dans sa prise de parole, le nouveau gouverneur

a rappelé aux rotariens la nécessité d'œuvrer à la réalisation des 7 axes stratégiques du Rotary Club. « Les 7 axes stratégiques sont les suivants : la paix et la résolution des conflits, la santé de la mère et de l'enfant, la prévention et le traitement des maladies, l'alphabétisation et l'éducation de base, l'accès à l'eau potable et l'assainissement, le développement économique local et l'environnement ».

Chaque année, un thème permet de guider les actions des rotariens à travers le monde. Le thème de cette année invite les rotariens à « créer l'espoir dans le monde ». « A l'image de la flamme du monument



**Germain Tomégah**

de l'indépendance, nous voulons susciter dans les actions et dans les cœurs de l'espoir à venir », a déclaré le gouverneur Germain Tomégah.

Cette installation du nouveau gouverneur s'est faite au cours d'une

soirée riche en couleurs et en partage d'idées. Outre son installation, des partages d'idées sur des thématiques en lien avec la santé, l'histoire du Rotary International et les projets de développement des rotariens ainsi que des prestations d'artistes ont

marqué cette soirée.

En parfaite harmonie avec la Feuille de route gouvernementale, les actions du Rotary International témoignent de l'engagement du Rotary à œuvrer auprès des pouvoirs publics pour le mieux-être des populations. Le gouvernement était représenté à cette cérémonie par le Premier ministre Victoire Tomégah-Dogbé, elle-même membre du Rotary International. Elle était accompagnée par d'autres membres du gouvernement.

Le Rotary International est un réseau mondial d'hommes et de femmes qui se rassemblent pour échanger les idées et passer à l'action en vue d'apporter un changement dans leur communauté. Le Rotary International regroupe 1.400.000 rotariens répartis dans plus de 46.000 clubs à travers les 200 pays et territoires du monde entier. Ces clubs réunis en district sont dirigés par des gouverneurs.

**Edy Alley (stagiaire)**

## Abus et trafic illicite de drogue L'ONG RAPAA a organisé plusieurs activités

**A l'occasion de la journée internationale de lutte contre l'abus et le trafic illicite de drogue, le 26 juin 2023, l'ONG Recherche action prévention accompagnement des addictions (RAPAA) a organisé plusieurs activités dont un certain nombre à l'endroit des groupes à risque.**

La première activité a consisté à sensibiliser la population à travers la Télévision togolaise (TVT) dans l'émission La Poz, une émission en langue locale (Ewe) et une autre en langue française sur des radios privées de la capitale. Par la suite, RAPAA a mené des activités en faveur des professionnelles du sexe et des femmes portefaix dans le quartier Katanga de Lomé.

Ainsi 203 personnes dont 134 femmes et 69 hommes ont été sensibilisées sur les risques liés à l'usage de substances psychoactives, notamment les risques de contamination aux Infections sexuellement transmissibles (IST), le VIH Sida, les hépatites et autres maladies transmissibles. 5000 préservatifs et 2000 lubrifiants ont été

distribués grâce à un don du Conseil national de lutte contre le Sida (CNLS)/ Programme national de lutte contre le Sida (PNLS). 115 personnes dont 80 femmes et 35 hommes ont été dépistées au VIH/Sida. Parmi les 115 personnes, 4 cas positifs ont été dépistés dont 01 homme et 03 femmes. Ils ont été référés au Centre médico-social (CMS) de l'ONG FAMME pour une prise en charge. Par ailleurs, 51 personnes dont 46 femmes et 05 hommes ont bénéficié d'un dépistage des IST (la syphilis, la gonococcie...). Ils ont tous été immédiatement pris en charge par l'infirmière de l'ONG FAMME. Pour ce qui est de l'accompagnement, 47 personnes dont 33 femmes et 14 hommes ont bénéficié d'une

consultation psychosociale dispensée par les psychologues et l'assistant social de RAPAA. 120 kits d'hygiène et 115 repas chauds ont été offerts aux

à l'usage de substances psychoactives sur la santé physique et mentale, sur la vie familiale et sociale. L'accent a été mis sur les risques de violence mais

à l'usage de substances psychoactives sur la santé physique et mentale, sur la vie familiale et sociale. L'accent a été mis sur les risques de violence mais



**Akoura Kama-Djonna, vice-présidente de l'ONG RAPAA**

participants.

Cette intervention a été menée en collaboration avec le CEPIAK pour la mobilisation des usagers de drogues et l'ONG FAMME pour le dépistage et la prise en charge médicale du VIH/Sida et autres IST. Elle a été rendue possible grâce au financement de

Celle-ci a permis de revaloriser le statut et l'image des conducteurs de taxi-moto, de réduire les préjugés et la discrimination dont les conducteurs de taxi-moto sont très souvent victimes. Il s'est aussi agi de renforcer la prévention auprès de ce groupe en mettant l'accent sur les risques liés

surtout sur les risques d'accident notamment ceux de la circulation. Cette activité qui a été menée en collaboration avec l'auto-école Adonaï, a reçu le soutien financier des membres du Rotary Club Lomé ainsi que des membres d'honneur de RAPAA.

**E. Dadzie**

**COMMISSION DE LA CEDEAO**

Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation  
ARAA

**COMISSÃO DA CEDEAO****ECOWAS COMMISSION**

Regional Agency for Agriculture and Food  
RAAF

**Avis à manifestation d'intérêt  
Sélection de Bureau d'Etudes**

|                                |  |
|--------------------------------|--|
| <b>Projet :</b>                | PROJET D'APPUI A L'OFFENSIVE LAIT EN AFRIQUE DE L'OUEST (PAOLAO)   |
| <b>Source de financement :</b> | Agence Française de Développement (AFD)  |
| <b>N° Accord :</b>             | CZZ2733 01 C   |
| <b>Méthode de sélection :</b>  | Sélection de Bureaux d'études et Groupements de Bureaux d'études.  |
| <b>Référence sélection :</b>   | ARAA/PAOLAO/2023/AMI/01  |
| <b>Objet :</b>                 | Recrutement d'une Unité de Coordination de Projet (UCP) en appui à la Commission de la CEDEAO pour la coordination et gestion globale du Projet. |
| <b>Date de publication:</b>    | 20 juin 2023   |
| <b>Date de limite:</b>         | 19 juillet 2023  |

1. La Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (la « CEDEAO ») a reçu un financement de l'Agence Française de Développement (l'« AFD »), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de celui-ci pour effectuer les paiements au titre du Projet d'appui à l'Offensive Lait en Afrique de l'Ouest (PAOLAO), pour le recrutement « **d'une Unité de Coordination de Projet (UCP) en appui à la Commission de la CEDEAO pour la coordination et la gestion globale du Projet** ».
2. Les termes de référence détaillés sont accessibles sur DgMarket, le site web (<https://araa.org/vacancies>) de l'ARAA.
3. Les manifestations d'intérêts sont reçues au plus tard le **19 juillet 2023 à 17h00 GMT** en suivant les instructions mieux décrites dans les termes de références.
4. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires en écrivant aux adresses électroniques suivantes: [procurement@araa.org](mailto:procurement@araa.org) cc: [ctienon@araa.org](mailto:ctienon@araa.org), [mnakorba@araa.org](mailto:mnakorba@araa.org) avec en objet « **AMI01- PAOLAO- Unité de Coordination (UCP)** »



## COMISSÃO DA CEDEAO

COMMISSION DE LA CEDEAO  
Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation  
ARAA



ECOWAS COMMISSION  
Regional Agency for Agriculture and Food  
RAAF

**Avis d'Appel d'Offres Régional Ouvert : Référence : ARAA/BUDGET/2023/AO/001**

**FOURNITURE ET LIVRAISON DE 6 522 TONNES DE CEREALES A LA RESERVE REGIONALE DE SECURITE ALIMENTAIRE**

1. La Commission de la CEDEAO, agissant pour le compte de l'ARAA, sollicite des offres sous plis fermés pour « **la fourniture et la livraison de 6 522 tonnes de céréales au profit de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire** ».
2. Le dossier d'appel d'offres est disponible en téléchargement sur :
  - Le site web de l'ARAA : <https://www.araa.org/call-for-tender> ;
  - Le site web de la CEDEAO : <https://ecowas.int/procurement>.
3. Les offres sont valables pour une période de **120 jours** après l'ouverture des plis et doivent être accompagnées d'une **garantie de soumission (Garantie Bancaire ORIGINALE)** pour chaque lot tel qu'indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres.
4. Les huit (8) lots sont distincts et indivisibles, et le contrat sera attribué par lot. Les soumissionnaires intéressés disposant de l'expérience et des qualifications requises peuvent soumissionner pour un (1) ou plusieurs lots.
5. Les offres sont remises à **l'Agence régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA), 83 Rue de la Pâture, Super Taco, Lomé, Togo**, au bureau de la Réception au plus tard le **26 juillet 2023 à 11h00 GMT**
6. Les offres seront ouvertes en séance publique à **l'Agence régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA), 83 Rue de la Pâture, Super Taco, Lomé, Togo**, à la salle de conférence du 1er étage le **26 juillet 2023 à 11h45 GMT**.
7. Pour toute information complémentaire veuillez écrire à l'adresse suivante : [procurement@araa.org](mailto:procurement@araa.org) ; [ccctienon@araa.org](mailto:ccctienon@araa.org); [pbessi@araa.org](mailto:pbessi@araa.org); [sbangoura@ecowas.int](mailto:sbangoura@ecowas.int) ; [ikkamara@ecowas.int](mailto:ikkamara@ecowas.int) en objet « **ARAA/BUDGET/2023/AO/001- Fourniture et livraison de 6 522 tonnes de céréales à la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire** ».



**CORIS MONEY**  
Simple et cool !

Avec Coris Money



Transferts

OF

---

Retraits

Minimum

100F

Maximum

1%

offre soumise à conditions

[www.corismoney.com](http://www.corismoney.com)

Disponible gratuitement sur

 

Appelez votre banque au **8283**

SIMPLE & COOL

par
